

# TRAVAUX COMBE DE GIÈRES - LETTRE D'INFORMATIONS N°7

Date : 15/09/2025

## Chantier

### Eaux usées

Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan continuent de mettre en conformité le réseau d'assainissement de Saint-Martin d'Uriage et de Vaulnaveys-le-Haut pour améliorer la qualité de l'eau du Sonnant. Ces travaux sont obligatoires.

Les travaux en agglomération sont terminés et environ 2300 ml de canalisation ont été posés.

La pose de la canalisation se fait désormais sur la voie descendante, et cela jusqu'à la station d'épuration du Sonnant.

Sauf aléas et imprévus, la pose de la canalisation sous chaussée devrait être terminée mi-novembre 2025. Les travaux se poursuivront ensuite hors circulation, au niveau de la station d'épuration.

### Aménagements cyclables

Les travaux d'aménagements cyclables ont repris depuis le 25 août dernier par des modifications au carrefour Duhamel/Repos (suppression de la voie de tourne-à-gauche dans le sens montant pour élargir le trottoir) et sur les îlots centraux sur l'avenue de la Combe dans la zone du carrefour avec l'avenue d'Uriage.

A partir du 18 septembre, les travaux de création de l'espace partagé piétons/cycles vont démarrer avec la pose de la bordure coulée.

## Circulation et double alternat

### Aménagements cyclables

- **L'accès à l'avenue de la Combe par l'avenue d'Uriage sur la commune de Gières est fermé à la circulation automobile, pour le sens montant uniquement, depuis le 11 septembre 2025** pour une durée de 3 semaines environ.
- L'alternat mis en place aura une longueur variable en fonction des phases travaux mais fera 200 mètres linéaires maximum.

## **Gestion de la circulation**

- Depuis le lundi 25 août, les deux alternats sont en place et distants de plus de 2000 m :
  - 24h/24 et 7j/7 pour la pose de la canalisation,
  - Durant les heures de chantier pour les aménagements cyclables et 24h/24 et 7j/7 si la sécurité n'est pas assurée lors de la remise en double sens de la circulation.

## **Riverains de la Combe de Gières**

Dans la Combe de Gières (partie urbaine), l'accès automobile des riverains à leur domicile est maintenu. Afin de faciliter leur insertion sur la RD524, des panneaux de chantier incitent les usagers déjà engagés dans la combe à ralentir.

## **Les solutions pour fluidifier la circulation**

Les feux de l'alternat sont régulièrement forcés en fin de cycle ce qui ralentit le passage des véhicules en sens inverse et réduit le nombre de véhicules qui passent à chaque cycle.

Les incivilités et le non-respect du code de la route génèrent des risques d'accident et des ralentissements. Dans l'intérêt de toutes et tous et pour une meilleure fluidité du trafic, les usagers sont vivement invités à respecter la signalisation et les feux installés pour l'alternat.

Par ailleurs, les usagers de la route sont invités quand ils le peuvent à limiter les déplacements aux heures de pointe, à télétravailler, et à privilégier les transports en commun et le covoiturage.

Pour + d'infos sur l'offre de bus et de covoiturage : <https://www.mobilites-m.fr/travaux-combe-gieres>

## **Circulation des vélos**

La plupart des configurations ne permettent pas d'aménager une bande cyclable sécurisée en montée notamment dans la partie urbanisée de la Combe et en partie haute (présence d'une chaussée de largeur réduite avec murs de soutènement).

- A la descente, les cyclistes doivent partager la voie avec les automobilistes et respecter le code de la route.
- De même, en montée et dans la partie haute de la Combe, le chantier de pose de la canalisation occupe toute la voie descendante et sur la voie restée libre, il n'est pas possible de matérialiser une bande cyclable par manque de place. Pour la sécurité de tous, les cyclistes sont invités à respecter les feux et les automobilistes à réduire leur vitesse

## **Autre information (hors chantier de la combe de Gières)**

- Travaux de réaménagement du centre bourg de Vaulnaveys le Haut, sur la RD524 :
  - Les travaux continuent dans les mêmes conditions de circulation qu'actuellement.